

LE MAG' #75

**BUDGET
PARTICIPATIF :
À VOS VOTES !**

**L'assermentation
contre les
incivilités**

**Des logements
abordables
à l'acquisition**



Atelier jardinage
avec les "Fourmis qui
jardinent" - 183-185bis,
rue du Chevaleret, Paris 13^{ème}



BIENVENUE À NOS LOCATAIRES DE BEAUJON !

23 familles ont rejoint, au printemps dernier, leur nouvelle habitation au 210, rue du Faubourg Saint-Honoré et 32, rue Laure Diebold, Paris 8^{ème}.

Les familles peuvent profiter d'un jardin ainsi que des équipements publics (crèche, école, piscine, gymnase et un commissariat construit par Elogie-Siemp) situés au cœur de l'îlot.

La façade de l'immeuble a été conçue en pierre massive en provenance des carrières de Saint-Maximin, une commune de l'Oise en région parisienne.

Par le choix des matériaux ; bois et pierre d'un côté, aluminium et béton de l'autre, cet immeuble s'inscrit pleinement dans le paysage urbain du quartier tout en faisant montre de caractère et d'une grande frugalité énergétique.

Sommaire

Édito	4
- Actualité	
Un café associatif au cœur de Paris	5
Budget Participatif 2021 : à vos votes !	6
Elogie-Siemp, bailleur social engagé pour la vaccination	7
- En pratique	
L'assermentation contre les incivilités	8
Éradiquons ensemble les punaises de lit	9
- Tous responsables	
Des tomates rue Sorbier	10
Aphalte jungle : quand le bitume devient terreau	
L'envie de créer du lien	11
Tous cultivateurs !	
- À la loupe	
Une journée avec Elogie-Siemp Contact	12
À vos questions !	14
- Le saviez-vous ?	
Des logements abordables à l'acquisition	15

Elogie-Siemp Le Mag' est édité par Elogie-Siemp • 8, boulevard d'Indochine à Paris 19^{ème} • RCS Paris B 552 038 200 • Tél. : 01 40 47 55 55 • communication@elogie-siemp.paris • Directrice de la publication : Valérie de Brem • Rédaction et réalisation : Direction de la communication • Crédits : Cyril Bruneau, Alexis Toureau, Yann Monel, Mehrak, Laurence Melloul-Piou, Mahaut d'Arthuys, Elogie-Siemp, Unsplash, Flaticon • Impression : Willaume-Egret • Septembre 2021

ÉDITO

Nous espérons que cet été aura été pour vous synonyme de retrouvailles, vacances et repos.

Cependant le contexte sanitaire lié à la Covid reste préoccupant et nous devons rester vigilants. En tant que bailleur social engagé, nous vous rappelons l'importance de la vaccination pour protéger les plus fragiles d'entre nous et éviter des formes graves. Dans ce numéro, vous trouverez des informations pratiques sur ce sujet.

Pour cette rentrée, des nouveautés, toujours dans un objectif d'amélioration de notre service de proximité et de votre cadre de vie, avec la troisième phase du Budget Participatif comprenant le vote des lauréats 2021 et la réalisation des projets retenus.

Un meilleur cadre de vie passe également par le recul des incivilités et l'assèrmentation de vos gardiens et gardiennes. Il convient aussi de poursuivre notre effort collectif d'éradication des punaises de lit.

Découvrez par ailleurs dans ce Mag', quatre initiatives d'entraide et de partage en faveur du climat et de la végétalisation.

Enfin, présentés dans ce numéro, Elogie-Siemp Contact et vos chargés de relations locataires, et une nouvelle rubrique : à vos questions !

Nous vous souhaitons une belle rentrée 2021 et une bonne lecture !



Laurence Patrice
Présidente



Valérie de Brem
Directrice générale



Actualité



UN CAFÉ ASSOCIATIF AU CŒUR DE PARIS !

Depuis le 22 juin dernier, le café situé au cœur de la Caserne des Minimes vous accueille dans un décor coloré ou en terrasse pour profiter du calme du jardin Arnaud Beltrame.

Notre Café Marais est une émanation de l'association « Autisme-en-Île-de-France » où une vingtaine de jeunes ont l'opportunité de s'intégrer socialement au travers d'activités fonctionnelles liées au métier de la restauration. Les produits, majoritairement bio, participent à un projet solidaire et écoresponsable. Venez déguster le midi une petite restauration, une pâtisserie, accompagnée d'un café ou d'un thé, d'un verre de vin ou d'une bière !

> Rendez-vous au 12, rue de Béarn / 11, allée Arnaud Beltrame à Paris 3^{ème}, du mardi au vendredi, de 8h30 à 15h00.

BUDGET PARTICIPATIF 2021 : À VOS VOTES !

En mars dernier, nous lançons pour la quatrième année notre Budget Participatif sur le thème du développement durable en lien avec notre Plan Climat. L'occasion pour vous de proposer vos projets et ainsi d'améliorer votre cadre de vie, dans vos immeubles et résidences.

De nombreux projets déposés !

Vous avez été nombreux à proposer vos projets sur notre site internet dédié. Végétalisation de cour ou toit-terrasse, fleurissement des cours, installation de lombricomposteurs, création de locaux vélos, les projets sont multiples et variés !

Après analyse de leur recevabilité par nos équipes selon leur conformité au règlement intérieur, ce sont **14 projets** qui ont été retenus pour concourir au vote final du Budget Participatif 2021.

VOTEZ POUR VOTRE PROJET PRÉFÉRÉ...

Pour cela, rendez-vous sur notre site internet dédié www.budgetparticipatif.elogie-siemp.paris, créez-vous un compte et choisissez les futurs lauréats !

Un projet vous intéresse mais n'est pas sur votre immeuble ou résidence ? Pas de problème : votez pour lui, les projets pourront être dupliqués sur d'autres résidences en fonction de leur utilité et de votre engouement.



L'AGENDA

DU 11 AU 28 SEPTEMBRE

Découvrez les projets sur notre site internet dédié et votez pour votre projet préféré.

30 SEPTEMBRE

Les lauréats seront dévoilés. Retrouvez-les sur notre site et sur nos différents médias.

À PARTIR DE 2022

Les projets retenus seront mis en œuvre par les locataires et Elogie-Siemp.

Votez également pour le Budget Participatif de la Ville de Paris !

De nombreux projets ont été proposés par les Parisiens et Parisiennes sur le thème du sport, de l'éducation et de la jeunesse, de l'environnement et bien d'autres. Découvrez-les dès maintenant sur le site www.budgetparticipatif.paris.fr et votez du 9 au 28 septembre. Les lauréats seront annoncés le 30 septembre.



ELOGIE-SIEMP, BAILLEUR SOCIAL ENGAGÉ POUR LA VACCINATION !

Cet été, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France a lancé une campagne de communication pour inciter les Franciliens à se faire vacciner contre la Covid-19. En tant que bailleur social engagé, nous avons répondu présent en vous partageant, en juillet, tout ce qu'il faut savoir sur la vaccination. Rappel.



Une protection individuelle et collective

Ouverte à tous dès 12 ans, la vaccination, c'est la meilleure protection pour ne pas contracter le virus et se protéger de toute forme grave de la maladie. Elle limite aussi les contaminations aux autres en diminuant le taux de contagiosité.

Concrètement, grâce au vaccin, notre système immunitaire va fabriquer des anticorps pour pouvoir ensuite neutraliser le virus. En cas d'exposition, celui-ci pourra immédiatement l'éliminer ou réduire ses effets.

Pour les personnes de plus de 65 ans ou fragiles, une troisième injection sera possible à partir de septembre.

Les cinq bonnes raisons de se faire vacciner

- Parce que c'est facile et gratuit
- Parce que c'est sûr et efficace
- Parce que ça permet de voyager et de se retrouver
- Parce qu'on a tous le droit à la santé
- Parce que ça protège ma famille contre la maladie

Pour prendre rendez-vous

- 0800 00 91 10 (service et appel gratuits)
- www.sante.fr

Retrouvez toutes les informations et centres de vaccination avec ou sans rendez-vous sur votre espace locataire.

On n'oublie pas pour autant les gestes barrières !

Le masque reste obligatoire dans les lieux clos et lors des rassemblements. Tousser et éternuer dans son coude, se laver les mains régulièrement ou utiliser une solution hydroalcoolique sont incontournables pour se protéger et protéger les autres.

On fait un test au moindre doute

Si vous avez des symptômes ou avez été en contact avec une personne ayant des symptômes ou ayant contracté le virus, contactez votre médecin, réalisez un test le plus rapidement possible et isolez-vous selon les recommandations de votre médecin.



L'ASSERMENTATION CONTRE LES INCIVILITÉS

Vous l'aurez peut-être remarqué, depuis 2018, l'ensemble des collaborateurs et notamment les gardiens et gardiennes d'Elogie-Siemp ont la possibilité d'obtenir le statut de garde particulier assermenté. Jets d'ordures, nuisances sonores, dégradations de biens... ils peuvent désormais sanctionner tout acte d'incivilité.

Dès 1669, le garde particulier avait pour principales missions de surveiller des propriétés ou des droits de chasse ou de pêche et de rapporter ou sanctionner tout manquement à la réglementation.

Aujourd'hui, en droit commun, le garde particulier **surveille et identifie les incivilités commises par un habitant**. Il s'agit d'une démarche personnelle et volontaire pour **lutter non seulement contre les incivilités** mais également pour participer pleinement à **l'amélioration de votre cadre de vie et assurer ainsi votre tranquillité**.

Accompagnés par Elogie-Siemp et sous contrôle de la Justice, les gardes particuliers suivent une formation dispensée par un organisme agréé par l'Etat. Ils reçoivent ensuite un diplôme et un badge certifiant de leur engagement et reconnaissant leur qualification pour **5 ans**.

36 collaborateurs dont **32** personnels gardiens Elogie-Siemp assermentés

Concrètement, le garde particulier assermenté, après constat d'une infraction par un locataire, peut dresser un procès-verbal, ensuite transmis au Procureur de la République. En fonction de l'infraction, le Tribunal de Police pourra prononcer **une amende ou convoquer le locataire pour un rappel à l'ordre**.

Certains de vos **responsables d'agence, de secteur et du service Habitat et Cadre de Vie sont également assermentés**, et de nouveaux candidats viendront les rejoindre à la rentrée !

« Depuis mon assermentation, j'ai choisi une forme de pédagogie qui consiste à dialoguer fermement et respectueusement plutôt que de verbaliser, tout en rappelant qu'il n'y aura pas de clémence en cas de récidive. Cette démarche est appréciée des locataires. »

Thierry de Witte, gardien assermenté - agence Sud-Ouest

À retenir

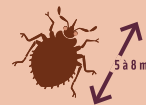
Les gardes particuliers assermentés sont habilités à exercer cette mission **sur l'ensemble de notre patrimoine**. Ainsi, ils peuvent intervenir sur les résidences et immeubles voisins même s'ils ne les gèrent pas ou dans le cadre d'un remplacement.

ÉRADIQUONS ENSEMBLE LES PUNAISES DE LIT !

Véritable fléau pour vos logements, ces envahisseurs peuvent nuire durablement à votre quotidien. Rappel des trois points essentiels pour les traiter définitivement

> Comment les reconnaître ?

Les punaises de lit se nourrissent en piquant les humains. Si vous êtes infestés, vous découvrirez rapidement sur toutes les parties découvertes de votre corps des boutons ou plaques rouges (visage, pieds et jambes, avant-bras et mains). Elles peuvent aussi provoquer des allergies, mais ne sont pas dangereuses.

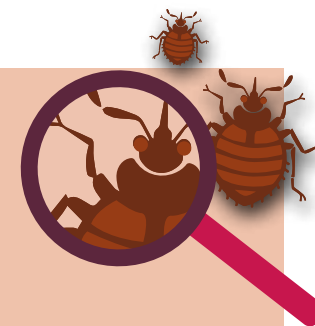


> Comment les éradiquer ?

L'utilisation d'insecticide est proscrite, car elle provoquerait leur dispersion sans les tuer. Il est donc **indispensable de faire intervenir des spécialistes rapidement**. Ces professionnels réaliseront un diagnostic visuel ou canin dans votre logement, mais également celui de vos voisins. C'est pourquoi nous vous demandons d'**ouvrir votre porte** au technicien qui viendra réaliser un contrôle des punaises pour **prévenir toute prolifération et éradiquer efficacement ces insectes nuisibles**.

> Comment les éviter ?

Parce qu'elles sont présentes sur les tissus, les matelas, les draps, les canapés ou les rideaux, nous vous recommandons de **laver votre linge à 60°C** et de **passer l'aspirateur dans les recoins** du sommier, coutures de matelas, plinthes, fissures et cadres de tableau... Le sac de l'aspirateur doit ensuite être fermé hermétiquement et jeté avec précaution.



« Pour moi, qui ai dû subir ce problème pendant plus de 8 mois, le traitement des punaises de lit doit être pris au sérieux. Le plus important pour s'en débarrasser : les délais d'intervention. Deux règles à respecter : un premier traitement 72h après le signalement et le respect du protocole (aspiration à 2 400 watts, chien renifleur, etc.). Tous les appartements voisins doivent être traités en même temps. »

Fatima Sadki, locataire du 14, square Dunois à Paris 13^{ème}

À retenir

• Ne ramassez pas de meubles sur la chaussée et n'achetez pas de matelas d'occasion qui peuvent contenir des punaises de lit.

• Retrouvez toutes les informations sur notre **fiche pratique**, disponible sur votre espace locataire, chez votre gardien ou gardienne ou en agence.



DES TOMATES RUE SORBIER !

Faire pousser des tomates en plein Paris : un projet mené avec l'association « Le Paysan Urbain » qui **cultive 300 pieds de tomates sous une serre de 350m²** installée sur le toit de notre immeuble.

Depuis sa création en 2015, « Le Paysan Urbain », producteur de micro-pousses écologiques, locales et solidaires, a la conviction que l'agriculture urbaine n'a pas vocation à se substituer à l'agriculture rurale mais a deux objectifs : d'abord **amener l'agriculture en ville**, et ensuite **produire en ville pour recréer du lien entre le végétal et le minéral et entre les urbains et les ruraux**.

Un exemple de mobilisation d'Elogie-Siemp pour la végétalisation et l'agriculture urbaine qui répond également à notre souhait d'**améliorer le cadre de vie de nos locataires** et d'**enrichir les relations sociales et de proximité au sein de nos immeubles**.



20-22, rue Sorbier, Paris 20^{ème}



L'ENVIE DE CRÉER DU LIEN

Tout a commencé en février 2017. Deux locataires proposent de cultiver un carré de terre au fond du jardin bordant le potager d'un voisin. L'objectif : **valoriser les parties communes en réunissant les locataires sur un projet commun**.

Quatre ans après : tomates, courgettes, haricots verts, pois gourmands, melons et fraises, sauge, verveine citronnée et romarin sont cultivés par trois familles. Un **compost** a aussi été constitué avec six familles qui y déposent leurs résidus de légumes et de fruits. Un plus pour enrichir la terre du potager ! Le bénéfice pour tous : **s'investir à travers une activité apaisante, valorisante et régénérante**.

Dernier projet en cours, la **création cet été d'un carré de plantes aromatiques persistantes**. À disposition de tous, il sera aussi l'occasion de partage de recettes. Elogie-Siemp est heureuse d'accompagner ces différentes initiatives.



94, rue Philippe de Girard, Paris 18^{ème}

ASPHALTE JUNGLE : QUAND LE BITUME DEVIENT TERREAU



L'idée de ce jardin pas ordinaire : **faire une désimperméabilisation « zéro déchets »** en gardant tous les matériaux déposés qui, mélangés à du compost, forment le nouveau sol artificiel prêt à recevoir des végétaux. La palette végétale choisie est très variée.

Composée de plantes ornementales et régionales, elle est conçue pour être **facile d'entretien, accueillante pour la biodiversité, sobre en eau, et pour s'adapter dans le temps au nouveau régime climatique**.

Cet exercice, à l'échelle d'une cour parisienne, sera facilement reproductible dans de nombreux immeubles de centre-ville plus dense. Une expérimentation réussie qui **répond aux enjeux du climat et qu'Elogie-Siemp est fière d'illustrer !**



1, rue Carrière Maingnet, Paris 11^{ème}

TOUS CULTIVATEURS !

Depuis le mois de mars, un potager et des arbres fruitiers ont élu domicile dans notre résidence Mathis-Archereau.

Avec l'aide de deux bénévoles de l'association « Vergers Urbains » **les locataires progressent rapidement dans leur apprentissage de l'agriculture urbaine**.

Dix familles, réunies au sein de l'association « Le Havre de Pomone », cultivent désormais des tomates, courgettes, pommes de terre, choux, courges longues de Nice, carottes, bourrache, basilic, coriandre, fraises et laitues dans **13 bacs**.

À cela s'ajoute : **une prairie mellifère pour attirer les abeilles, des figuiers, pruniers, pommiers et un poirier**.

Appréciées des grands et des petits, ces cultures sont l'occasion de **renouer avec la terre et de partager des moments de convivialité avec ses voisins !**

> Suivez leurs aventures sur leur page Facebook @Le Havre de Pomone.



19-23, rue Mathis-Archereau Paris 19^{ème}



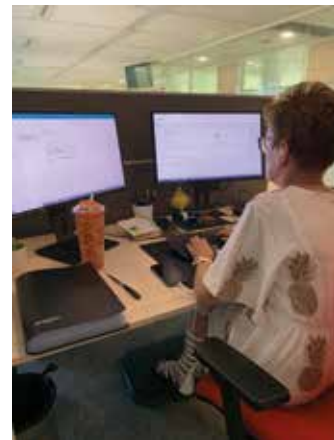
UNE JOURNÉE AVEC ELOGIE-SIEMP CONTACT



Si vous composez le **01 40 47 55 55**, un ou une chargée de relations locataires vous répondra.
À la rencontre des membres de l'équipe avec Mathilde Brussiau, responsable du service.

Les **11 chargés de relations locataires** sont à votre écoute de **9h30 à 12h00** et de **14h00 à 16h30** du **lundi au vendredi**. Au-delà de ces horaires, ils prennent également en compte vos demandes faites sur votre espace locataire ou par courrier. Chaque mois, 1 400 demandes en moyenne sont ainsi traitées.

Vos demandes sont majoritairement administratives : demande de mutation et d'attribution, quittancement, relances impayés, régularisation ou contestation des charges locatives, rendez-vous pour la signature de votre bail ou troubles du voisinage. Elles peuvent être aussi techniques : fuites, sinistres, états des lieux, infestation punaises de lit ou rongeurs. **Pour toute demande technique, pensez d'abord à vous adresser à votre gardien !**



Premier appel : « Elogie-Siemp bonjour, pourriez-vous vous identifier s'il vous plaît : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et adresse e-mail ? ». Ces informations saisies, les chargés de relations locataires accèdent à votre dossier. Nous vous interrogeons ensuite sur la raison de votre appel, et pour être sûr d'avoir bien compris, nous la reformulons avec vous pour pouvoir y répondre le plus précisément possible.

Deux possibilités, nous vous répondons en direct si la question est de notre ressort (dates de quittancement, coordonnées des prestataires pour le chauffage individuel, délai de préavis si vous quittez votre logement). Si non, nous transmettons votre demande au service concerné : votre gardien ou gardienne, votre responsable de secteur ou votre chargé(e) de clientèle (première demande de mutation, demande d'adaptation du logement, panne dans les parties communes, demande de badge, souci technique, entretien de l'immeuble).

Notre objectif : répondre à un maximum de questions. Pour cela, tous les membres de l'équipe sont formés régulièrement sur tous les sujets que vous rencontrez.

Elogie-Siemp Contact en chiffres en 2021

- > **12 collaborateurs**, dont 11 chargés de relations locataires et une responsable de service
- > **450 appels quotidiens traités** en moyenne
- > **40 %** des demandes concernent des problèmes techniques et **60 %** de l'administratif
- > **83,26 % de décroché** en moyenne contre 64 % en 2020
- > **2 minutes d'attente** en moyenne



En cas d'urgence et en dehors des horaires d'ouverture, contactez **Elogie-Siemp Assistance** au **0811 36 00 18**



À VOS QUESTIONS !

Cette nouvelle rubrique de votre magazine est consacrée à des questions fréquentes que vous posez aux équipes Elogie-Siemp. Nous avons donc décidé de les publier car elles vous concernent tous. C'est de saison, nous commencerons ainsi par la question du chauffage dans vos appartements.

Quelle est la date de remise en route des installations de chauffage ?

Généralement autour du **15 octobre**. Elle peut être avancée ou retardée de quelques jours en fonction des prévisions météorologiques.

Comment en suis-je informé(e) ?

Grâce à des **affiches dans les halls**, posées par nos gardiens et gardiennes dès que la décision d'allumage est prise.

Au bout de combien de temps vais-je ressentir la chaleur ?

Le délai d'allumage est d'environ **trois jours**. En effet, les exploitants ont une centaine de sites à allumer chacun et ils ont besoin d'environ trois jours pour mettre en fonctionnement l'ensemble des installations de chauffage.

Des visites régulières sont effectuées dans les jours qui suivent pour répondre aux demandes de dépannages et de purges éventuelles sur les réseaux de chauffage.



Quelles sont les températures ambiantes réglementaires ?

La mesure idéale doit être de **19°C** au centre de la pièce, sachant que chaque degré de plus génère 7 % de consommation supplémentaire, et donc une hausse de vos charges !

Quelles sont les règles à respecter pour bénéficier d'un maximum de confort chez moi ?

Règle 1 : dégagez vos radiateurs pour faciliter les échanges de chaleur avec la pièce. Concrètement : **ne les recouvrez pas ou ne posez pas d'objets dessus** pendant la période de chauffe. Ne mettez **pas de meubles devant** car ils feraient obstacle à la circulation de l'air.

Règle 2 : tenez compte de la chaleur extérieure. Il est normal que votre radiateur soit tiède ou froid si les températures extérieures sont douces.

À qui je m'adresse en cas de problème ?

Je préviens mon gardien qui appellera ensuite le prestataire. En cas d'indisponibilité, **Elogie-Siemp contact** vous répondra au **01 40 47 55 55**, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30, du lundi au vendredi. En dehors des heures ouvrées, vous pouvez contacter **Elogie-Siemp Assistance** au **0811 36 00 18** qui alertera l'exploitant.



En savoir plus

Retrouvez la fiche pratique « Température dans votre logement » chez votre gardien ou gardienne, dans votre agence ou sur votre espace locataire.

DES LOGEMENTS ABORDABLES À L'ACQUISITION

Le saviez-vous ?



Elogie-Siemp s'engage dans le développement d'une offre de logements abordable à l'acquisition. Vous avez entendu parler du projet de réaménagement de l'ancien hôpital Saint-Vincent de Paul dans le 14^{ème} arrondissement de Paris ? Vingt-trois logements vont y être construits et commercialisés en bail réel solidaire. C'est ce même dispositif qui sera déployé par Elogie-Siemp rue Rébeval dans le 19^{ème}. Explications.

Le bail réel solidaire c'est quoi ?

C'est un dispositif par lequel les ménages achètent le bâti (les murs), tandis que la Foncière de la Ville de Paris (FDVP) reste propriétaire du foncier (le terrain). Grâce à cette dissociation économique de la propriété du foncier et du bâti, les prix de vente sont réduits de moitié par rapport au marché privé de l'immobilier à Paris (environ 5 000 €/m² contre 10 000 € en moyenne).

Quelles en sont les contreparties ?

Elles sont essentiellement au nombre de trois : le **paiement d'une redevance de 2,5€/m²/mois**, l'**obligation de résidence principale** et une **plus-value à la revente encadrée**. Par ailleurs, des plafonds de ressources sont appliqués pour accéder au dispositif.

En quoi cela me concerne ?

Être locataire du parc social de la Ville est un des éléments pris en compte dans le processus de sélection des ménages candidats à l'acquisition d'un logement.

Notre opération

Située dans le 19^{ème} arrondissement, rue Rébeval, elle comprendra **une dizaine de logements**. La FDVP prévoit de les commercialiser au premier semestre 2023 pour une livraison planifiée entre fin 2025 et début 2026.

L'enjeu

En donnant la possibilité de construire des logements à prix maîtrisés dans la durée, la FDVP **lutte ainsi contre la dynamique spéculative des marchés immobiliers et favorise le maintien de la mixité sociale dans la capitale**. Un enjeu qu'Elogie-Siemp a également à cœur de développer.

Une foncière, pour quoi faire ?

La Foncière de la Ville de Paris, créée en 2019 par la Ville de Paris et les trois bailleurs parisiens que sont Elogie-Siemp, Paris Habitat et la RIVP, et agréée par l'État, est un Organisme de Foncier Solidaire (OFS) sans but lucratif qui œuvre pour l'**accession à la propriété des classes moyennes à Paris**.

En savoir plus : www.fonciere-ville-paris.fr

LE MAG'
#74

VOTRE PARCOURS
RÉSIDENTIEL
AU SEIN
D'ELOGIE-SIEMP

Quartier politique
de la Ville,
Elogie-Siemp
à vos côtés !
Budget
Participatif 2021



RETROUVEZ-NOUS AUSSI
SUR FACEBOOK ET SUR
VOTRE ESPACE LOCATAIRE
WWW.EXTRANET.ELOGIE-SIEMP.PARIS



www.elogie-siemp.paris